

Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.

**Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 14 décembre 2017.
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18h30 heures précises.**

La Directrice générale,

**Le 30 novembre 2017.
Le Bourgmestre,**

ORDRE DU JOUR :

Réunion conjointe Conseil communal – Conseil du CPAS.

Séance publique.

1. CPAS - Modification budgétaire 02/2017 - approbation.
2. CPAS – Budget 2018 - approbation.
3. Budget communal 2018 - vote.
4. Budget – Fabrique d'Eglise de Sommethonne – Exercice 2018.
5. A) Je cours pour ma forme – organisation d'une nouvelle session en partenariat avec l'ASBL Sport et Santé.
B) Règlement-redevance sur les sessions de « Je Cours pour ma forme » (JCPMF) pour les exercices 2018 et 2019.
6. RCA – Octroi d'un subside en prix.
7. Octroi d'un subside aux clubs sportifs.
8. Plaine de vacances – Eté 2018 – organisation et modalités – approbation.
9. Décisions tutelle – information.
10. Intercommunales – diverses assemblées générales.
11. Groupement d'Information Géographique – Adhésion à la nouvelle structure GIG.